

COMPTE RENDU DE LA REUNION

CONSEIL MUNICIPAL DE MORNAC

L'an deux mille dix-huit et le vingt deux octobre à dix huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de MORNAC , dûment convoqué s'est réuni.

Convocation du 16 octobre 2018

PRESENTS : LAURENT Francis, DESMORTIER Isabelle, DEMARLY Philippe, BINCHET Jean Pierre, COHORT Denise, GUENOLE Nicole, RIPPE Josette, VIOLLET Nathalie, MARSAT Guillaume, CHARTIER Nadège, DA SILVA Pascal, DUMAS DELAGE Didier, BECARD Sophie, SEGUINOT Thomas.

ABSENTS EXCUSES : LABBE Nadine (Pouvoir à DEMARLY Philippe), AUDOIN Nadine (Pouvoir à DUMAS DELAGE Didier).

Isabelle DESMORTIER a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour

- **Vote du budget annexe lotissement du Petit Mairat;**
- **RIFSEEP ;**
- **Subvention exceptionnelle RASED;**

1er Point : **Vote du budget annexe lotissement du Petit Mairat**

Le lotissement sera composé de 24 logements individuels (vente de parcelles viabilisées), et de 12 logements sociaux dont le bailleur est LOGELIA.

Quelques dates :

de janvier à août 2018 : étude du projet avec la CAUE, Grand Angoulême et ATD 16 ;

septembre 2018 : Appel d'offres pour le recrutement du maître d'oeuvre ;

octobre 2018 : vote du budget prévisionnel ;

31 octobre 2018 : remise de l'étude d'ATD16 aux élus ;

novembre 2018 : choix de la maîtrise d'oeuvre ;

novembre/décembre 2018 : bornage des parcelles ;

fin décembre 2018 : lancement des appels d'offres pour les travaux ;

début 2019 : choix des entreprises ;

mars à mai 2019 : début des travaux.

Le budget prévisionnel est de 162 025€

M DEMARLY demande si la taille des parcelles ?

M LAURENT indique que d'après le PLUI, la commune ne doit pas délivrer de parcelle supérieure à 500m² dans un lotissement communal.

Pour chiffrer le prix de vente des terrains, il faut attendre le montant total de la viabilisation.

Adopté à l'unanimité

2ème Point : RIFSEEP :

Lors de la séance du 8 octobre dernier il a été convenu de recueillir l'avis du CDG sur la mise en place du nouveau régime indemnitaire. Le CDG précise que tout régime indemnitaire (ancienne version ou Rifseep) est accessoire à la rémunération des agents et qu'à ce titre il n'y pas d'obligation de s'y soumettre. Cependant les indemnités servies telles que l'IAT, l'IEMP... sont vouées à disparaître au profit du Rifseep. Le législateur a souhaité en effet que les 3 versants de la fonction publique soient dotés d'un même régime indemnitaire et ce afin de favoriser la mobilité entre ces différents corps. S'agissant des décrets d'application concernant certains grades (techniciens, ingénieurs...) qui ne sont pas encore parus, le régime indemnitaire ancienne version continuera de s'appliquer. Enfin il semblerait que l'Etat mettrait en place le nouveau régime indemnitaire. Pour rappel la collectivité a saisi le comité technique pour modifier la précédente délibération notamment sur la date de mise en place du dispositif, à savoir à compter du 1er octobre 2018 ainsi que de réintroduire la disposition qui prévoit que la part fixe (IFSE) versée mensuellement doit être proratisée selon le temps de travail de l'agent tout en maintenant le régime indemnitaire versé antérieurement au personnel. Il conviendra donc de relever certains plafonds pour certains grades. Le montant global du régime indemnitaire reste inchangé.

Vote pour à l'unanimité.

3ème Point : Subvention exceptionnelle RASED :

Rapporteur : Isabelle DESMORTIER

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED) est une structure de l'Éducation Nationale qui intervient auprès des élèves de la première année de maternelle jusqu'à la fin du cycle primaire, à la demande des enseignants ou des familles des élèves.

Le Rased de Ruelle sur Touvre, créé à la rentrée 2018, va intervenir sur les communes de Ruelle, Brie et Mornac. Il est composé d'une enseignante spécialisée à dominante pédagogique, Mme ARRIVÉ et d'une psychologue de l'Éducation Nationale, Mme ROUSSIÈRE. Ces personnels sont administrativement rattachés à l'école Doisneau de Ruelle où ils disposent de bureaux, d'une ligne téléphonique et d'une connexion internet.

Le financement du fonctionnement des RASED, tout comme celui des écoles du premier degré, est dévolu aux communes. Chaque année, le RASED a des besoins courants de fonctionnement (papeterie, crayons, timbres, matériel pédagogique, protocoles psychométriques, abonnements, ...).

De façon plus exceptionnelle, le RASED a besoin de se doter de tests permettant l'évaluation des compétences scolaires et psychométriques ainsi que de tests de personnalité. Actuellement, le RASED de Ruelle dispose de tests anciens et donc obsolètes dont les protocoles ne sont plus vendus (les photocopies sont interdites).

En divisant les besoins par le nombre de classes sur les 3 communes, la subvention demandée à Mornac s'élève à 675€ (75€ x 9 classes).

Vote :

14 pour

2 abstentions: il est anormal que les communes se substituent à l'Education Nationale concernant l'achat de matériel pour des structures dépendant du ministère .

Divers :

Francis LAURENT indique qu'un courrier avait été envoyé à la Préfecture concernant l'état de la route après le passage des dépanneurs suite à un accident. La Préfecture a répondu en indiquant que le dépanneur devait rendre la chaussée en l'état mais que les voiries communales restaient de la responsabilité de la commune.

Pascal DA SILVA informe que les Archers de Ruelle ont fait une demande pour utiliser la salle omnisports les 24 et 25 novembre 2018. Le conseil municipal est pour à l'unanimité.

Pascal DA SILVA informe que les travaux du parking de la salle omnisports vont débuter fin octobre 2018. Une demande de mutualisation avec la commune de Ruelle a été faite pour un conducteur d'engin qui interviendra sur la commune. Le budget prévisionnel des travaux était de 40 000€, le budget définitif sera moindre, car le coût des matériaux s'élève à environ 16 000€, et la main d'oeuvre est effectuée en régie par les services techniques.

Pascal DA SILVA propose d'équiper la salle de danse d'une sonorisation. Des devis vont être demandés.

Nathalie VIOLLET rappelle la date du 11 novembre et les commémorations qui se dérouleront à 10h30.

Guillaume MARSAT indique qu'il y a des soucis de circulation au Maine Queyrant car des véhicules sont mal stationnés. Il faut voir avec l'ADA ce qu'il est possible de faire.

Sophie BECARD indique que le bourg est resté longtemps sans éclairage public et que cela a entraîné un accident, une personne s'est fracturée la main lors d'une chute. Le SDEG était prévenu de la panne, il faut vérifier que les délais d'intervention aient été respectés.

Madame Nicole GUENOLE, adjointe aux finances, explique au Conseil Municipal qu'à la suite du vote du budget annexe « lotissement communal », il est nécessaire que le budget général abonde celui-ci pour régler quelques factures à venir ainsi que de régulariser des écritures pour l'acquisition de postes informatiques et d'une sono pour la salle omnisport. Par conséquent, il est nécessaire de procéder à des mouvements de crédits afin d'ajuster les écritures comptables.

Elle propose alors de procéder aux écritures comme suit :

Article	Opération	type	montant
R-722	Ordre de transfert entre sections	Immobilisations corporelles	+ 35 000.00 €
R-024		Produits de cessions	+ 44 975.00 €
D-21318		Autres bâtiments publics	+ 35 000.00 €
D-2111	259 Pénétrante Accès ZE	Travaux pénétrante	- 10 000.00 €
D-21318	265 Salle omnisport	Construction salle omnisport	- 40 000.00 €
D- 2183	240 Acquisitions	Acquisitions	+ 5 500.00 €
D- 2188	240 Acquisitions	Acquisitions	+ 9 500.00 €
D- 276348		Autres communes	+ 44 975.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES ETUDE ET EN AVOIR DELIBERE (à l'unanimité),

Approuve la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessus.

La séance est levée à 19h48.